

## L'érection des évêchés aux Antilles françaises (1850-1851) À propos du centenaire Libermann

Antoine Soucy, c.s.sp.

Volume 5, numéro 4, mars 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/802132ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/802132ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Soucy, A. (1952). L'érection des évêchés aux Antilles françaises (1850-1851) : à propos du centenaire Libermann. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 5(4), 505-520. <https://doi.org/10.7202/802132ar>

## L'ÉRECTION DES ÉVÊCHÉS AUX ANTILLES FRANÇAISES (1850—1851)

### A PROPOS DU CENTENAIRE LIBERMANN<sup>1</sup>

“L’histoire religieuse des Antilles n’existe pas: les îles qui en font partie sont petites: partant, elles ne sauraient être l’objet de travaux de grande envergure, à grand tirage, méritant les efforts d’un historien de renom<sup>2</sup>”. Il en est pourtant un épisode qui appartient à l’histoire générale de l’Église: la création des évêchés coloniaux en 1850—1851<sup>3</sup>. C’est un événement de première importance dans l’histoire religieuse du XIXe siècle, non seulement pour les

---

1. Le 2 février 1952 est le centenaire de la mort du Vénérable François-Marie-Paul Libermann (1802—1852), juif converti, fondateur de la Congrégation missionnaire des PP. du St-Esprit, pionnier des missions d’Afrique noire au XIXe siècle, réorganisateur du clergé des Colonies de plantation, auteur spirituel apprécié. *Sources à consulter*: J. Galopeau, c.s.sp., “Étude sur le Vénérable Libermann et l’érection des Diocèses coloniaux au XIXe siècle”, *Revue d’Histoire des Missions*, (1er juin 1928): 25—271. — Abbé Rennard, *Essai bibliographique sur l’histoire religieuse* (Paris, 1931). — Abbé Rennard, “Le P. Labat, o.p. aux Antilles”, *Revue d’Histoire des Missions*, (1er juin 1926): 201—235. — Abbé Rennard, “État religieux des colonies françaises aux Antilles”, *ibid.*, (sept. 1931): 433—451. — Abbé Rennard, “État religieux des colonies françaises aux Antilles, en 1743”, *ibid.*, (déc. 1931): 554—586. — A. Cabon-M. Briault, c.s.sp., *La reprise des missions d’Afrique au XIXe s.: le Vénérable F.-M.-P. Libermann* (Paris, 1946). — J. Janin, c.s.sp., *Le Clergé colonial de 1815 à 1912* (2 vol., Toulouse, 1935). — G. Goyau, *Clergé colonial et spiritualité missionnaire: la Congrégation du Saint-Esprit* (Paris, 1937). — *Notes et documents relatifs à l’œuvre et à la vie du Vénérable Père Libermann*, série imprimée mais hors-commerce, établie sur les archives du Séminaire du Saint-Esprit (13 vol., Paris, Maison-mère des PP. du St-Esprit, à partir de 1927). — P. Ronssier, “L’ancien clergé colonial français”, *Revue d’Histoire des Missions*, (1er déc. 1928): 572—596; (1er mars 1929): 104—134; (1er juin 1929): 260—283; (1er sept. 1929): 407—430; (1er déc. 1929): 548—570; (1er juin 1930). 74—114. — De Lavigne-Ste-Suzanne, *Petite histoire religieuse de la Martinique* (Port-de-France, 1950). — J. Brie, *Un siècle d’histoire religieuse (Guadeloupe)* (Basse-Terre, 1950).

2. Abbé Rennard, *Essai bibliographique sur l’histoire religieuse des Antilles françaises* (Paris, 1931), 5.

3. Bulles d’érection et décrets organiques des évêchés coloniaux, dans *Bulletin des Lois de la République française* (no 342): 27—60.

Antilles, — qui lui doivent la pacification et un grand essor de paroisses et de vocations, — mais aussi pour le statut canonique des missions en général et l'attitude de la Propagande.

Disons tout de suite que par Diocèses coloniaux, on entend principalement la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. On leur adjoint à titres d'anciennes colonies qui bénéficièrent, toutes proportions gardées, des nouvelles dispositions, la Guyane française, St-Pierre et Miquelon, les Comptoirs français des Indes et St-Louis du Sénégal. On met aussi sur le même pied l'île Maurice, à cause des similitudes d'origine raciale et d'organisation ecclésiastique. C'est peut-être du reste l'excellent travail accompli dans cette île par un disciple de Libermann, le Serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval<sup>4</sup>, sous la tutelle d'une autorité religieuse bien assise qui servit de prototype au plan mis en œuvre dans la création des évêchés coloniaux.

Nous venons d'évoquer le nom du Père Libermann. C'est qu'il convient d'associer son centenaire à celui des diocèses coloniaux: il en fut le principal sinon l'unique artisan, comme nous le verrons. Ce n'était pas petite tâche que d'amener à des vues concordantes la Propagande, les Ministères de la Marine et des Cultes, l'Archevêché de Paris et les officiers supérieurs des diverses colonies. Le P. Libermann, avec son sens pratique et sa ténacité de Juif, avec la patience et la douceur d'un homme de Dieu y parvint cependant. Il a pu dire en toute vérité dans la chaleur de l'action et sans manquer à la modestie: "Si je ne m'en occupe pas sérieusement et par moi-même, cela ne se fera pas... (a)", et ailleurs, "ma santé se soutient au milieu d'un travail de galérien. Je n'ai jamais travaillé comme j'ai été obligé de le faire depuis deux mois. Quand les questions générales qui viennent de se traiter seront terminées, je serai un peu plus en repos... (b)<sup>5</sup>."

Avant de décrire son intervention, nous essaierons de tracer un tableau succinct de la situation religieuse du début dans les vieilles colonies. Jusqu'à 1850, on peut distinguer quatre périodes: A —

4. A. Cabon-M. Briault, c.s.sp., *La reprise des missions d'Afrique au XIXe s : le Vénérable F.-M.-P. Libermann* (Paris, 1946). — R. Piacentini, c.s.sp., *Le Pierre Claver de l'île Maurice* (Dillen, Issoudun, 1950).

5. "Libermann à Bessieux", 30 août 1850, *Notes et documents relatifs à l'œuvre et à la vie du Vénérable Père Libermann* (13 vol., hors commerce), 12: (1850): 365. — *Ibid.*, 28 déc. 1849, 11 (1849): 324.

1635-1739. Les Préfectures multiples. B — 1789-1816. La Révolution et ses conséquences. C — 1816-1830. Le Séminaire du Saint-Esprit reprend vie. D — 1830-1849. Période de tâtonnements.

## I. AVANT L'INTERVENTION DU P. LIBERMANN

(1635—1849)

### A. 1635-1789. Les Préfectures multiples<sup>6</sup>.

Cette première période de l'histoire religieuse des Antilles, présente un aspect très confus. Le ministère religieux s'accomplit par les divers Ordres qui y envoient des missionnaires apostoliques, y fondent des couvents et s'acquittent du ministère auprès des Blancs et des Noirs. La vie des Blancs se ressentait bien un peu du laisser-aller tropical et de l'esprit de caste qu'entraînaient la richesse et une autorité indiscutée sur les Noirs.

Le ministère auprès des Noirs, vu les conditions d'esclavage, se réduisit encore à très peu de choses. On baptisait tout le monde, on en mariait quelques-uns... Le catéchisme était très difficile à faire, puisque la plupart des esclaves devaient d'abord commencer par apprendre le français et que la langue créole n'était pas encore fixée... A la mort, presque tous recevaient les secours de la religion.

La tâche du ministère apostolique était compliquée du fait de l'absence d'une autorité supérieure ecclésiastique unique et indépendante du pouvoir civil. Un peu chaque congrégation et un peu chaque missionnaire était laissé à son initiative et à son zèle. Chaque supérieur d'Ordre aux Antilles avait en effet le titre et les prérogatives de Préfet Apostolique. De là des efforts non concertés et peu efficaces ou parfois des aventures malheureuses comme celle du P. de La Valette, s.j. qui servit de prétexte à tant de manœuvres anti-religieuses des chancelleries européennes du XVIIIe siècle<sup>7</sup>.

6. Pour cette partie, outre quelques autres références, nous nous inspirons surtout de l'abbé Rennard et de J. Janin, c.s.sp., *op. citatis*.

7. C. de Rochemonteix, s.j., *Le Père Antoine LaValette à la Martinique* (Paris, 1907).

Tous les avatars de l'Église des Antilles n'eurent heureusement pas cette gravité. Les Mémoires du P. Labat, o.p.<sup>8</sup> sont un recueil désopilant, — un peu fantaisiste aussi, — de ce que les Antilles ont pu paraître aux yeux d'un humoriste et d'un bon vivant. Nous emprunterons à un auteur plus récent le narré d'une course évangélique assez inattendue: "A l'arrivée des Dominicains au Fort-Saint-Pierre, (Martinique), c'était à qui rivaliserait de zèle avec les Jésuites pour l'acquisition de nouvelles cures. Une occasion, quelque peu comique se présenta à eux.

"Ayant à se plaindre des Caraïbes de la Capesterre, Madame la Gouvernante Duparquet résolut de les faire attaquer et de les chasser une fois pour toutes de l'île. Deux corps d'expédition furent organisés contre eux, l'un opérant par terre et l'autre par mer. Dominicains et Jésuites furent du nombre de ces expéditionnaires. Les premiers avaient à leur tête leur Supérieur, le Père Boulogne qui faisait partie du convoi par terre; tandis que les Pères Jésuites avec le Père Robin, s'étaient embarqués sur de petites barques avec le convoi qui opérerait par mer. Avant leur départ, il avait été convenu, d'accord avec le Gouverneur, que celui de ces deux Ordres religieux qui arriverait le premier sur les lieux, qui y prendrait possession et y planterait la croix, aurait sous sa juridiction toutes les cures qui seraient créés dans cette partie de l'île.

"Or, ce furent les Dominicains qui arrivèrent bons premiers, les Jésuites ayant été retardés par un calme plat qui se produisit dans le Nord de l'île. Le Père Boulogne, vainqueur de ce match, planta la croix sur le terrain conquis qui s'étendait du Macouba à la Trinité<sup>9</sup>."

Les bouleversements sociaux survenus à la fin du XVIIIe siècle nous empêchent d'apprécier en toute justice l'étendue et la profondeur du travail apostolique accompli avant cette époque. A juger cependant par la persistance de certains traits de mœurs

8. Sur le P. Labat, voir Abbé Rennard, *Essai bibliographique sur l'histoire religieuse des Antilles françaises* (Paris, 1931) et articles de la *Revue d'histoire des Missions*. La personnalité du P. Labat est tellement exubérante qu'elle estompe dans le grand public celle de bien d'autres missionnaires des Antilles qui y ont séjourné aussi longtemps que le P. Labat et sont des témoins aussi autorisés, peut-être plus sérieux de la vie religieuse des Antilles à cette époque. Cf. Rennard.

9. De Lavigne-Ste-Suzanne, *Petite histoire religieuse de la Martinique* (Port-de-France 1950), 7.

religieuses dans la population créole d'aujourd'hui, — telles l'importance attachée aux funérailles chrétiennes, la dévotion de la Semaine Sainte et des Ames du Purgatoire, — on peut admirer le travail d'humbles missionnaires qui ont vécu en contact intime avec leur population.

*B. 1789—1816. La Révolution et ses conséquences.*

La Révolution française, sans causer partout les mêmes dégâts, eut de déplorables conséquences directes et indirectes sur la vie religieuse des Iles. La seule suppression des Ordres religieux eut pour résultat de tarir la source principale du recrutement du clergé des Colonies. Les vingt-cinq ans d'occupation anglaise qui suivirent, si elles ne furent pas des années de persécution, n'aïdèrent en rien au recrutement du clergé.

Chaque année, des religieux mouraient ou devaient prendre leur retraite... il y eut bien quelques prêtres déportés qui s'échappèrent de Cayenne et apportèrent un concours sérieux, mais beaucoup étaient vieillis avant l'âge à la suite de privations, et ne savaient pas toujours à qui se rallier.

Les Préfets, morts ou absents, avaient délégué leurs pouvoirs. Leurs successeurs les avaient subdélégués, de sorte que beaucoup de prêtres étaient dans l'angoisse de savoir s'ils confessaient et mariaient valablement.

Du reste, en 1815, il n'en restait plus que 23 pour une population de plus d'un demi-million : 9 à la Martinique, 7 à la Guadeloupe, 4 à la Réunion, 2 à la Guyane, et aucun pour St-Pierre et Miquelon<sup>10</sup>.

C'est dire quelle pouvait être la situation religieuse en ces contrées. Personne ne pratiquait plus parmi les Blancs, qui se nourrissaient de l'esprit des Encyclopédistes. Quant aux Noirs, ils étaient absolument délaissés. La plupart des paroisses étaient abandonnées et les églises en ruines. Les registres, si bien tenus naguère par les religieux, comportent quelques baptêmes, et l'un ou l'autre un mariage, dont les inscriptions ont remplacé les mots de Sieur et de Haute Dame par ceux de citoyen et de citoyenne.

L'année 1816 est celle de la reprise de ces colonies, qui porteront

<sup>10</sup> J. Janin, c.s.sp., *Le Clergé colonial de 1815 à 1912* (2 vol., Toulouse, 1935), 1: 21.

désormais le nom de "*vieilles colonies*," en tout sept parcelles, débris épars du magnifique empire colonial français des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Et ces sept colonies comptent en tout et pour tout 23 prêtres! Les diocèses de France eux-mêmes, en ruines et décimés par la Tourmente, ne pourront s'occuper de ces contrées.

*C. 1816—1830. Le Séminaire du St-Esprit reprend vie.*

C'est alors que la Providence suscita l'instrument du relèvement religieux de ces contrées: ce fut la Congrégation des Messieurs du St-Esprit. Chargée déjà sous l'Ancien Régime de fournir des sujets à plusieurs colonies<sup>11</sup>, elle était maintenant réduite comme les autres sociétés à quelques membres qui avaient réussi, en se cachant, à traverser la période révolutionnaire. Mais elle avait à sa tête un homme d'une volonté énergique et d'un dévouement à toute épreuve pour les Missions, M. Bertout. Il obtint la reconstitution légale de sa société, qui fut chargée seule, par le Gouvernement, de pourvoir au service religieux de ce qui restait des colonies françaises. Tâche immense et difficile: le clergé colonial était à créer de toutes pièces. L'énergique restaurateur n'hésita pas et se mit à l'œuvre aussitôt.

M. Bertout commença par remettre sur pied le Séminaire du St-Esprit et créer un fort courant de propagande en faveur des colonies. Son œuvre fut continuée par ses successeurs et en 1840 (en 34 ans), au lieu de 23 prêtres, le clergé colonial en comptait 195, ce qui fait une moyenne de 8 à 10 par année.

Ce clergé était composé des élèves du Séminaire du St-Esprit et aussi de nombreux prêtres de divers diocèses de France qui avaient répondu aux appels pressants des Supérieurs. Ces derniers passaient quelques mois au Séminaire avant de s'embarquer en vue d'être inscrits sur les cadres administratifs et de toucher leurs traitements.

*D. 1830—1849. Période de tâtonnements.*

A l'époque de la fondation de l'Oeuvre des Noirs par le Père Libermann, ce clergé colonial fut vivement pris à parti, non seule-

11. Sur ce point, H. Le Floch, c.s.sp., *Claude Poullart des Places* (Paris, 1915), notamment les chapitres XX et suivants et l'appendice XIII. — A. David, c.s.sp., *Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1926).

ment par les francs-maçons, mais par des catholiques marquants. On lui reprochait surtout de n'avoir pas fait son devoir dans la question de l'esclavage. A la Chambre des Pairs, Montalembert éleva sa voix puissante<sup>12</sup> condamnant sans appel et tranchant de haut une complexe question, dont il n'avait qu'une connaissance unilatérale.

Il est actuellement admis par les historiens que la conduite du Séminaire spiritain et du clergé colonial fut irréprochable en la matière. Son attitude fut non seulement conforme aux traditions et à la doctrine de l'Église, mais visiblement conforme au plus simple bon sens. Ce ne sont pas ceux qui ont crié et écrit le plus fort : "A bas l'esclavage", tel M. Hardy à la Guyane<sup>13</sup>, du reste vigilement rembarqué, qui ont le mieux travaillé à la solution pacifique de ce redoutable conflit social, conflit social qui un demi-siècle plus tôt avait amené tant de ruines et de sang sur les populations de Saint-Domingue. Ce qui manqua le plus à ce clergé, et le Vén. Père Libermann en eut tout de suite la claire vision, ce fut une autorité incontestée qui s'imposât à lui et dirigeât ses efforts, voire, sût à l'occasion le défendre. L'autorité des Préfets Apostoliques était encore trop précaire, et ceux-ci ne dépendaient en rien du Séminaire du St-Esprit avec lequel ils n'avaient d'autres liens que ceux de la reconnaissance et du souvenir. A cela s'ajoute, en 1848, l'abolition de l'esclavage qui vient changer du tout au tout la situation en ces contrées.

Les populations se tournent vers la religion pour lui demander son aide, y chercher un cadre, une autorité pour s'y appuyer, car ce peuple enfant est lancé sans préparation dans une aventure sociale sans exemple dans les annales de l'humanité. D'esclaves, les noirs passent sans transition à l'état de citoyens-électeurs de la République une et indivisible. Qui commandera à de tels électeurs, enivrés de libertés et de belles promesses, dont ils ne tardent guère à être désabusés ? Ils sont libres, mais ils n'ont pas de terres, ils n'ont

12 Dans un discours prononcé à la Chambre des Pairs, le 6 avril 1845. On trouve le texte de ce discours dans *Notes et documents* ..7 (1845) : 495.

13. Sur Jean Hardy, membre du Séminaire du St-Esprit, voir abbé Rennard, *Essai bibliographique sur l'histoire religieuse des Antilles françaises* (Paris, 1931), 64. — A. Cabon-M. Briault, *La reprise des missions d'Afrique au XIXe s: le Vénéralable F.-M.-P Libermann* (Paris, 1946), 282. — *Notes et documents*... 12 (1850), 659.



pas de métiers, ils n'ont plus le vivre ni le toit, ni la vieillesse tranquille que leur assurait l'esclavage.

Les écoles catholiques ont appris à lire à l'élite d'entre eux. C'est à l'église qu'ils ont entendu d'abord parler de charité et d'égalité. Aussi est-ce vers les écoles-chapelles et les églises que les foules se pressent, y voyant le moyen de se grandir, de s'élever dans l'échelle sociale, d'égaliser leurs anciens maîtres... Et les maîtres eux-mêmes, dont beaucoup avaient été fort humains, et qui ne peuvent se passer de ces bras pour leurs plantations et leurs usines, savent que la religion seule peut servir de frein aux passions déchaînées et apaiser les rancunes congénitales. Leurs biens, leur sécurité est à ce prix. Aussi favorisent-ils de tout leur pouvoir, qui est encore grand, cette ruée des masses vers les autels. Un tel zèle, — d'une pureté certes discutable, — s'ajoutait aux autres éléments sociaux pour donner au problème religieux une envergure et une urgence de premier plan.

Force était donc de rehausser le prestige du clergé, de renforcer l'autorité ecclésiastique et le Père Libermann qui connaît l'âme des Noirs et leurs besoins, veut qu'on donne un nouveau lustre, un dernier couronnement à l'autorité religieuse de ces colonies par l'organisation des Évêchés.

## IIe partie: L'INTERVENTION DU PÈRE LIBERMANN

### A. Préparation lointaine: l'œuvre des Noirs<sup>14</sup>.

Le Père Libermann, les Missionnaires eux-mêmes aiment à le redire, connaît par grâces infuses, l'âme des Noirs et les besoins des colonies. Toutefois, il faut bien le reconnaître, il ne négligea aucun moyen de se renseigner préalablement et puisa aux meilleures sources.

Au Séminaire d'Issy, Monsieur Libermann avait lié amitié avec un Créole de la Réunion, monsieur Frédéric le Vavas seur. Ce dernier l'avait entretenu longuement de l'abandon où se trouvait la religion en son pays et de son désir de néophyte de consacrer sa vie à son relèvement. La famille elle-même de Monsieur le Vavas seur ne pratiquait pas et la dernière recommandation paternelle au dé-

14. Nous résumons ici Cabon-Briault, notamment ch. V, VIII, XIII.

part de Frédéric pour la Métropole n'avait rien de bien apostolique: "Deviens tout ce que tu voudras, pourvu que ce ne soit pas prêtre."

Par l'abbé Tisserand, dont la famille était originaire d'Haïti, le Vénérable Père avait eu des renseignements analogues sur la grande pitié des chrétientés antillaises. Un projet de Congrégation, vague encore mais généreux, avait germé parallèlement dans les deux cœurs des lévites créoles, projet qu'une rencontre fortuite à Notre-Dame des Victoires va préciser, le 2 février 1838. Le 8 mars suivant, le Père Libermann approuve le projet de ses deux jeunes amis qui prendra nom de l'Oeuvre des Noirs et va aboutir à la fondation de la Société du St-Cœur de Marie, destinée à fusionner avec la Société du St-Esprit. Un évêque colonial, Mgr Collier, allait donner tout son appui à cette œuvre naissante, grain de sénevé encore imperceptible qui deviendra le grand arbre dont la frondaison magnifique couvrira de son ombre toute terre portant âme de race noire. Comment M. le Vavas seur et le Père Libermann entrèrent-ils en relation avec Mgr Collier? La Providence ne dédaigne pas l'humour et sut se servir en la circonstance de l'ignorance de la géographie, particularité proverbiale des Français. L'évêque de Maurice se présente chez Monsieur Garnier, Supérieur de St-Sulpice, en quête de sujets pour son diocèse. Le bon Supérieur confond un peu toutes ces îles fort éloignées, plusieurs fois baptisées, débaptisées, rebaptisées à chaque changement de régime: Maurice, Réunion, Ile Bourbon, Ile de France, St-Denis, Port Louis. Il fait venir le Père le Vavas seur et le lui présente comme l'un de ses ressortissants.

Les deux coloniaux s'amusèrent fort de cette méprise puis se communiquèrent leurs espoirs et leurs projets... Ce fut le début d'une entente solide et d'une collaboration étroite entre Mgr Collier et les amis du Père Libermann. Mgr Collier consent à appuyer de toute son autorité l'Oeuvre des Noirs, à condition que celle-ci commençât par l'Ile Maurice... On sait comment il en fut récompensé par l'acquisition du Père Jacques Désiré Laval, (qui demeure pour nous le plus parfait modèle dans l'apostolat auprès des races de couleur) le Pierre Claver de l'Ile Maurice. Pour compléter ses renseignements, le Père Libermann envoie M. Tisserand en Haïti et M. le Vavas seur à Bourbon, avec lesquels il entretient une correspondance fort instructive pour lui-même.

Après la "Fusion" entre le Séminaire du St-Esprit et la Con-

grégation naissante des missionnaires du S. Cœur de Marie (?) le nouveau Supérieur Général recueillera les conseils et renseignements des anciens du St-Esprit et saura puiser aux archives du Séminaire, plus complètes même que celles des Colonies et de la Marine. Ainsi informé, et inspiré en outre par le St-Esprit, le Père Libermann est en mesure de commencer sa campagne de réorganisation du clergé colonial par des rapports multiples et circonstanciés au St-Siège et au Gouvernement, campagne qui aboutira à l'érection des Évêchés coloniaux.

*B. Tractations avec la Propagande.*

“Toute l'histoire du Père Libermann et de ses fondations, lisons-nous dans le Père Briault, doit se lire à la lumière du temps présent et des résultats acquis”<sup>15</sup>. Pour nous qui voyons dans les anciennes colonies si divisées, la paisible cohabitation, et, — je ne crains pas d'ajouter, — la cordiale collaboration des séculiers et des Pères du St-Esprit, les anciennes terreurs de M. Fourdinier<sup>16</sup>, les difficultés soulevées par l'Archevêché de Paris et les exigences de la Propagande nous paraissent difficiles à expliquer. On se demande comment tant de difficultés purent ainsi contrecarrer les plans du Père Libermann, qui paraissent aujourd'hui marqués au coin du plus pur bon sens et qui ont apporté la pacification religieuse et un grand développement religieux en ces contrées. Comme tous les hommes inspirés, comme tous les hommes de génie, le Père Libermann est en avance de plusieurs décades sur ses contemporains et il faut le recul du temps pour apprécier son œuvre.

La grande crainte était, pour les anciens du St-Esprit, et, par redondance, pour l'archevêque de Paris, qui s'y croyait des titres, de voir la nouvelle Congrégation mettre la main sur les anciennes préfectures apostoliques. Le plan du Père Libermann était tout autre. Il n'hésite pas à sacrifier les avantages de sa Congrégation en faveur d'une hiérarchie complètement organisée, à laquelle il accordera les

15. Cabon-Briault, *ibid.*, 285.

16 M. Fourdinier est un des derniers supérieurs du Séminaire du St-Esprit avant le F. Libermann. On trouve dans H. Le Floch, *Claude Poullart des Places* (Paris, 1915), 644, le texte d'un mémoire de M. Fourdinier, sans date mais probablement de 1843 (Cf., J. Janin, c.s.sp. *Le Clergé colonial de 1815 à 1912* (2 vol., Toulouse, 1935), II: 255 et 397.

sujets nécessaires pour combler les vides dus au manque de Séculars, sans aucune prétention de rang, de préséance, de titres ni de bénéfices. Il veut du reste consacrer le gros de ses troupes à l'Afrique noire qui lui ouvre un champ d'Apostolat immense et incontesté.

La Propagande, susceptible sur les questions de Droit Canonique, voulait se contenter de Vicariats apostoliques ou exiger que les évêques coloniaux fussent absolument sur le même pied que les évêchés de France et traités de la même façon. Ces deux solutions répugnaient au P. Libermann. Des Vicariats apostoliques, il avait des raisons pour n'en vouloir point, vu que ce nouveau statut eût ramené les difficultés qui avaient ruiné les anciennes préfectures. Pour ce qui était de mettre sur le même pied évêchés coloniaux et évêchés de la Métropole, il savait trop que les différences de gouvernement, de ressources et de recrutement exigeaient un statut propre. Du reste, pour la simple installation des palais épiscopaux, des chapitres et des séminaires, il eût fallu des sommes considérables à faire voter par les Chambres, et il voulait éviter à tout prix pour le moment une discussion publique au Parlement français d'où pouvaient surgir des oppositions irréductibles.

Entouré des canonistes qu'il tenait sur les dents, le Père Libermann se fit charger par le Ministre de répondre lui-même aux propositions du Cardinal Antonnelli. Il le fait par un document serré et très détaillé où les principales questions sont ainsi résolues :

1. Il n'y a pas d'évêques sans chapitre.

Rép.: On peut nommer des chanoines dispensés du chœur, par conséquent sans prébendes, comme en Irlande et en Amérique.

2. Il faudrait deux Vicaires Généraux.

Rép.: Un seul Vicaire Général suffirait, pour ces pays très peuplés, certes, mais si réduits quant à l'étendue.

3. Tout diocèse exige un séminaire.

Rép.: Le Séminaire du St-Esprit restera comme le séminaire propre à chaque diocèse et commun à tous, comme c'est le cas en bien d'autres régions<sup>17</sup>.

Les objections tombent sous l'argumentation perspicace du Père Libermann et Dieu sait s'il fut avisé, puisque le Séminaire

17. Janin, *ibid.*, II: 401. Ces réponses sont dans une note du P. Libermann, non datée, mais certainement de novembre ou décembre 1849. Cf., *Notes et documents...* II (1849): 224 et aussi 418 et 424.

Colonial, après 100 ans, vit encore de ce statut et que par ailleurs nos évêques ne se sont point privés de créer à tour de bras des chanoines honoraires aux superbes camails bleus bien fourrés d'épaisse hermine ou de lapin albinos.

Ce document réaliste et circonstancié emporta l'adhésion du St-Siège. Ce dernier, sur un nouveau rapport du Vén. Père, débouta l'archevêque de Paris de ses prétentions au titre de Métropolitain des Évêchés coloniaux, se réservant de traiter directement avec eux et en toute indépendance par l'intermédiaire de la Nonciature de France.

Une à une, les difficultés de la part de la Propagande sont résolues. La Bulle d'érection<sup>18</sup> n'attend plus que l'assentiment du Gouvernement pour être proclamée.

### C. — *Tractations avec le Gouvernement.*

C'est surtout avec le Gouvernement que le P. Libermann eut le plus besoin d'user de diplomatie et de faire jouer ses influences. Il allait se heurter à de multiples obstacles: tantôt franche hostilité, tantôt ignorance et préjugés, tantôt attachement routinier à de vieilles formules de protocole, tantôt répugnance à définir clairement une situation équivoque mais profitable. En préconisant les évêchés coloniaux, le P. Libermann avait pour but d'établir une hiérarchie normale, principe d'ordre et de plus grande efficacité religieuse, mais en même temps il visait à soustraire les ministres de la religion aux empiétements du pouvoir civil. On a peine aujourd'hui à se représenter l'attitude pratique du pouvoir métropolitain et des fonctionnaires coloniaux dans les affaires religieuses. D'une part, à quelques exceptions près, une bonne volonté générale de favoriser la religion et d'autre part des exigences méticuleuses, des ignorances inconce-

---

18. La bulle d'érection des Evêchés est du 26 septembre 1850. Comme le note l'Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège (*Notes et documents...* 12 (1850): 591), les évêques furent nommés avant l'érection de leur siège, ce qui, canoniquement paraît à tout le moins anormal. Mais le bon vouloir diplomatique, au grand scandale sans doute des canonistes, aplanit les difficultés. En tout cela, le P. Libermann montrait un grand sens des réalités et du lien que les formes officielles peuvent avoir avec elles. Cf. ses deux lettres, en date du 21 février 1850 au Préfet de la Propagande et en date du 30 juin 1850 aux nouveaux évêques des colonies, *Notes et documents...* 12 (1850): 74 et 308. Il faut également se rappeler que tous ces événements se passent en 1848—1850, époque politiquement très troublée pour la France et la Papauté.

vables. Ajoutons à cela les contre-coups de la politique métropolitaine, les faiblesses humaines et l'on se rendra compte de la tâche du P. Libermann.

Il fut heureusement aidé par les circonstances. Les élections de 1849 avaient porté au pouvoir, parmi tant d'autres, un groupe de catholiques influents, dont M. de Falloux, politique de grande classe. Les Ministères des Cultes et de la Marine étaient les principaux intéressés dans la question: aussi le Supérieur du Saint-Esprit en entreprend-il l'assaut. "J'ai écrit aux deux Ministres mémoire sur mémoire, note sur note; je suis allé voir et les ministres actuels et leurs prédécesseurs..."<sup>19</sup> Le 17 novembre 1849, il écrit à M. de Parieu, Ministre des Cultes, un mémoire sur l'urgence des évêchés coloniaux, mémoire qui, quelques jours après, le fait appeler à siéger à la Commission des intérêts religieux de l'établissement naval et colonial<sup>20</sup>.

Le Ministère de la Marine doit être tout spécialement ménagé. C'est lui en effet qui verse les traitements aux membres du clergé colonial et avec lequel il faut compter pour les inscriptions sur les cadres administratifs. En bon Juif qui sait les pressions qu'on peut exercer avec l'argent, le P. Libermann veut à tout prix que cette question de traitements n'entrave en rien l'autorité des évêques coloniaux et réussit à faire reconnaître l'indépendance des évêques, moins par rapport au pouvoir métropolitain qu'à celui des gouverneurs dans chaque colonie. L'habile négociateur qu'il est parvient patiemment à faire admettre son point de vue<sup>21</sup>. De même qu'il a

19. Libermann-Levavasseur, 28 déc. 1849, *Notes et documents...* 11 (1840): 320.

20. Libermann-de Parieu, Min. des Cultes, 17 nov 1849 et Romain-Desfosses-Libermann, 8 déc. 1849, *Notes et documents*, II (1849): 249 et 418. *Ibid.*, 308, Libermann-Fransoni, 25 déc. 1849 et la lettre de la note ci-dessus 18.

21. Cette manière de dire nous paraît plus juste que l'affirmation du P. J. Janin, *Le Clergé colonial de 1815 à 1912* (2 vol., Toulouse, 1935), I: 402. D'après ce dernier, Libermann aurait obtenu "après de longs pourparlers" que les affaires des évêchés soient traitées plutôt avec les Cultes qu'avec la Marine, et cela au cours des années 1850 et 1851. Or le Décret qui fait intervenir les Cultes en cette matière, *concurrentement* du reste avec la Marine qui n'a jamais cessé d'intervenir, est du 10 déc. 1848 (*Notes et documents...* 10 (1848): 391 et 395), c.a.d. à un moment où le P. Libermann venait d'être nommé Supérieur du Saint-Esprit et où il n'avait pas encore acquis dans les Bureaux, sur les affaires religieuses des Colonies, l'influence prépondérante qu'il exercera de 1849 à 1852. La justification de notre point de vue apparaît dans les pièces suivantes des *Notes et documents...* 12 (1850): 281 note, 386, 410, 420, 567, 571, 577 (ici l'année 1849 semble marquée par erreur; il s'agit bien de 1850).

déjà, dans les affaires du Séminaire du Saint-Esprit, réussi à écarter l'Archevêque de Paris en faveur du Saint-Siège<sup>22</sup>, il amènera de même les Ministres à reconnaître en théorie et en pratique la parité d'importance des Évêques et des Gouverneurs dans leur domaine respectif.

La question des préséances, éternel sujet de conflits, souvent ridicules, entre les fonctionnaires supérieurs et locaux des diverses colonies et le clergé, fut réglée favorablement: on constitua un *modus vivendi* que même l'érection récente des colonies en départements n'a pas osé changer, tant il contient de justes dispositions<sup>23</sup>. On ne peut qu'admirer les qualités déployées par le P. Libermann dans ces épineuses questions où il a su trouver des solutions bienfaisantes et à l'épreuve d'au moins un siècle d'expérience.

## CONCLUSION

Le couronnement de cette longue série de tractations fut le vote du 8 mai 1850 par lequel l'Assemblée Législative admettait le principe d'ériger en diocèses les Préfectures coloniales. Un second vote fut acquis le 25 juillet de la même année et le 27 septembre les Bulles d'érection furent émises par S.S. le Pape Pie IX. Suivant le droit concordataire, elles furent entérinées par un décret du 18 décembre du Président de la République, le Prince Louis-Napoléon Bonaparte; on allouait en même temps la somme de 93,000 francs pour l'installation des nouveaux évêchés.

Trois sièges étaient donc érigés dans les colonies, celui de la Réunion (St-Denis), de la Guadeloupe (Basse-Terre) et de la Martinique (Fort-de-France). Pour ce dernier, le P. Libermann avait insisté pour qu'on désignât plutôt St-Pierre: les faits lui donnèrent raison, car c'est dans cette dernière ville que l'évêque choisit sa résidence.

Libermann voyait donc son travail couronné par un succès complet. Un témoin de sa vie a pu nous dire avec objectivité: "On

22. A. Cabon-M. Briault, *La reprise des missions d'Afrique au XIXe s.: Le Vénérable F.-M.-P. Libermann* (Paris, 1946), 268.

23. *Notes et documents...* 12 (1850): 386, 410, 420, 493.

ne peut pas se faire une idée des difficultés sans nombre, petites et grandes, venant des hommes et des choses, qu'il a su éloigner, surmonter, contourner en cette longue affaire. On peut certainement dire que, sans lui, elle ne se serait jamais conclue. Il a fallu sa prudence et son adresse pour gagner les esprits, pour les soutenir et les relever quand tout semblait perdu, pour les porter à des concessions quand ils ne voulaient pas se rendre aux volontés de Rome, pour arracher à la Marine sans violence et sans qu'elle en soit blessée, les privilèges et l'autorité concédés jusqu'alors aux Gouverneurs des Colonies dans les choses spirituelles...<sup>247</sup>

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Rome et le Gouvernement français s'en soient principalement remis au P. Libermann du choix des premiers évêques des nouveaux sièges. Il écrit en effet dans une lettre du 1er juin 1850: "J'ai vu le Ministre, il s'est rapporté à moi sur le choix, a discuté avec moi différents candidats, a effacé tous ceux contre lesquels je me suis prononcé et a fixé son choix sur ceux que je lui ai indiqués..."<sup>257</sup> Les trois nouveaux prélats étaient: pour la Martinique, Mgr Leherpeur, missionnaire diocésain de Bayeux, pour la Réunion, Mgr Desprez, curé de Notre-Dame de Roubaix, tous deux hommes de grande expérience et de grande piété, amis intimes du Père Libermann, et enfin pour la Guadeloupe, Mgr Lacarrière, celui-là ami du Ministre, mais que le P. Libermann avait connu comme brillant élève à St-Sulpice.

Préconisés le 3 octobre par le Souverain Pontife, les nouveaux évêques furent sacrés le même jour, 5 janvier 1851, Mgr Desprez à Cambrai, Mgr Leherpeur à Bayeux et Mgr Lacarrière à Aurillac. Ils se réunirent une dernière fois auprès du P. Libermann à Paris, puis celui-ci leur remit un long rapport de 60 pages sur la situation, les problèmes et la manière dont il jugeait qu'ils devaient être abordés et résolus<sup>26</sup>. Les Prélats s'embarquèrent au printemps. Leur

---

24. Souvenirs de M. Frédéric Levavasseur, un des fondateurs, avec M. Libermann.

25 Libermann-Levavasseur, 1er juin 1850, *Notes et documents...* 12 (1850): 314.

26. M. Levavasseur, *ibid.*, 12 (1851): 639, écrit au sujet de cet étonnant rapport: "Il se trouvait fort fatigué; et ne supposant pas qu'il pût faire le mémoire sans moi, à cause des renseignements et des détails dont je croyais qu'il aurait besoin sur mille choses des colonies... je pressai beaucoup mes confrères pour qu'on ne le laissât pas faire ce travail, dont j'espérais d'ailleurs peu de résultats. Mais n'écoutant



arrivée aux Antilles et à la Réunion fut entourée de solennités et de joie dignes de l'importance de l'événement qui marquait un heureux et important tournant dans l'histoire religieuse des Iles.

Collège St-Alexandre,  
LIMBOUR via HULL, P.Q.

Antoine Soucy, C.S.Sp.  
*Ancien missionnaire à Martinique.*

---

que son zèle, il s'enferma quelques jours dans notre maison de campagne et fit un mémoire de 40 à 50 pages. Quand on me l'annonça, je regardai ce travail comme du temps perdu: je me figurais qu'il devait s'y trouver beaucoup d'inexactitudes, beaucoup de fausses appréciations... Quand je fus de retour de mon voyage, je commençai, dans ces pensées, à lire ce mémoire, mais dès les premières pages je fus très surpris de la justesse, de la précision avec lesquelles il voyait et décidait toutes choses. Il embrassait tout, parlait de tout comme l'aurait fait un homme qui aurait passé sa vie dans le ministère des colonies. Les choses à dire sur les Blancs comme sur les Noirs, rien ne manquait à ce travail, je le trouvai parfait."